

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 290 publiée le 7 juillet 2011

LA CROISSANCE DES ORDINATIONS « EXTRAORDINAIRES » CONTINUE EN 2011 - UNE URGENCE PASTORALE INSCRITE DANS LES CHIFFRES : LA DIFFUSION DE LA LITURGIE TRADITIONNELLE

« La question de l'accueil des vocations n'a pas d'abord ni seulement une importance statistique, pastorale, sociologique : elle constitue, pour l'Église elle-même et dans son mystère profond, le test de la foi en la grâce de son élection » (cardinal Lustiger, « Le Pasteur du diocèse, premier responsable des vocations », in Le cardinal Lustiger et le sacerdoce (sous la direction de Gérard Pelletier, Collège des Bernardins/Parole et Silence, juin 2011, p. 283).

Le « test de la foi »

Comme chaque année au mois de juin, la Conférence des Évêques de France vient de donner le chiffre des ordinations diocésaines pour l'année 2011 : 109 ordinations de prêtres diocésains

(<http://www.eglise.catholique.fr/conference-des-veques-de-france/espace-presse/communiqués-de-presse/ordinations-presbyterales-en-france-12067.html>).

On avait reproché l'an dernier à la CEF certaines approximations : en juin 2010, la CEF annonçait 83 ordinations diocésaines pour 2010, mais en novembre 2010, elle parlait de 96, en précisant que le chiffre englobait « 11 hors cursus », vraisemblablement les ordinations de la Communauté Saint-Martin et les 2 ordinations de la Communauté Saint-Thomas-Becket et 8 ordinations des communautés Ecclesia Dei.

Elle fournit cette fois force détails, mais de manière, il faut avouer, peu compréhensible : « Les évaluations de la Conférence des évêques de France pour l'année 2011 donnent 111 ordinations de prêtres diocésains. Soit 103 pour les diocèses de France, dont 5 de la Communauté de l'Emmanuel, et 6 des Missions Étrangères de Paris pour l'Église d'Asie. Ceci sans compter les religieux ordonnés dans le cadre de congrégations ou les membres de sociétés de prêtres. Ce chiffre de 109 est à comparer aux 96 ordinations en 2010, 89 en 2009 ».

Il y aurait donc 111 ordinations diocésaines, soit 103 ordinations pour les diocèses de France, ce qui donne 109... Quel que soit le chiffre retenu, il peut se réajuster avec 8 ordinations pour la Communauté Saint-Martin, qui forme de fait des prêtres pour les diocèses de France. Conservons donc ce chiffre de 109.

Il est donc un peu plus élevé que celui des années précédentes (il y avait 96 ordinations recensées en 2010, 89 en 2009, 98 en 2008, 101 en 2007, 68 en 2006). Il est sans doute plus élevé que ne sera celui de l'année à venir (77 diacres ont été ordonnés qui deviendront prêtres l'an prochain). La pénurie n'est cependant pas universelle : tout le monde a souligné le nombre relativement très important des prêtres ordonnés à Toulon (15). Pour ce seul diocèse, la CEF prend la peine de préciser que les prêtres ordonnés pour le diocèse appartiennent parfois à des communautés (la plupart diocésaines) : 2 sont de la Communauté Point Cœur, 2 de la Communauté St Joseph Gardien, 2 de la Communauté de l'Immaculée Conception, 2 de la Fraternité Missionnaire ND de la Mission, 2 de la Fraternité missionnaire Jean-Paul II, 1 Missionnaire du Saint Sacrement.

Dans le même temps, les ordinations dans la forme extraordinaire de prêtres français assimilables à des prêtres diocésains (non compris, par conséquent, les religieux) qui célébreront la messe en la forme extraordinaire continuent leur progression. Ils étaient 16 en 2010, dont 8 pour la Fraternité Saint-Pie-X, 15 en 2009, dont 6 pour la FSSPX, 10 et 8 les années précédentes. Ils sont, en 2011, 18 prêtres français, dont 11 de la Fraternité Saint-Pie-X.

Nous rappelons (voir notre **lettre n°275**) que les séminaristes diocésains français en 2011, non compris les étudiants en année de propédeutique, étaient 740, cependant que les séminaristes français « extraordinaires », non compris les étudiants en année de spiritualité, étaient 140, dont 50 pour la FSSPX.

La proportion de séminaristes à strictement parler “extraordinaires” (se destinant à la célébration habituelle de la forme extraordinaire) est donc de 16%. Mais si le chiffre des entrées “extraordinaires” en année de spiritualité reste stable (42 en 2010/2011, pour 41 en 2009/2010), la proportion est, quant à elle, en franche progression : avec tous correctifs à la baisse, ces étudiants représentent 33% des étudiants en discernement en 2010, contre 23% en 2009. Il est donc probable que la proportion des ordinations “extraordinaires” va continuer à croître.

Un vivier qui pourrait s'élargir : l'exemple parisien

Le vivier des ordinations traditionnelles est très logiquement lié à la célébration de la messe traditionnelle. Or, on sait que sa diffusion pourrait être nettement plus importante en France qu'elle n'est aujourd'hui, si toutes les facilités pastorales lui étaient données. Ce qui est loin d'être le cas, comme on le sait.

Prenons l'exemple parisien. Dans Paris *intra muros*, 23 messes extraordinaires officielles ou non sont célébrées tous les dimanches dans 11 lieux (l'église Saint Germain l'Auxerrois, le Centre Saint-Paul, l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, la chapelle Notre-Dame de la Purification, l'église Saint-Eugène, l'église Notre Dame du Travail, la chapelle du Sacré-Coeur, rue Gerbert, la chapelle Notre-Dame-du-Lys, l'église Sainte-Jeanne de Chantal, l'église Sainte-Odile, la chapelle Sainte-Germaine).

La pratique dominicale recensée est la suivante :

- Saint Germain l'Auxerrois, Saint-Eugène, Notre Dame du Travail, Notre-Dame-du-Lys, Sainte-Jeanne de Chantal, Sainte-Odile (messes officiellement autorisées : 1000 à 1200 personnes,
- Centre Saint-Paul, Notre-Dame de la Purification (chapelles privées) : 350 à 450 personnes,
- Saint-Nicolas-du-Chardonnet, rue Gerbert, chapelle Sainte-Germaine (FSSPX) : 3600 à 4600 personnes.

L'église St-Nicolas-du-Chardonnet, bénéficiant de son attrait symbolique et de sa position d'église offrant tous les services paroissiaux, telles d'autres églises dans d'autres diocèses desservies par telle ou telle fraternité, reçoit à elle seule une moyenne de 3500 fidèles tous les dimanches. Il est vrai qu'un certain nombre de fidèles qui s'y rendent viennent de l'extérieur de Paris, mais c'est aussi le cas d'autres églises parisiennes, comme celle de la Trinité.

Au total, on peut dire que 5000 à 6000 personnes assistent tous les dimanches à la messe en forme extraordinaire à Paris (chiffre supérieur, après décompte plus précis, à celui de 4000 que nous avançons dans notre **lettre n°220**). Si l'on évalue les pratiquants dominicaux parisiens à une centaine de mille (voir notre sondage publié dans la lettre n°220 - **sondage réalisé par Harris Interactive du 27 janvier au 2 février 2010**), les pratiquants de la forme extraordinaires représentent donc au minimum 5 % de l'ensemble des pratiquants parisiens. Ce qui peut paraître relativement important, mais est en réalité fort peu par rapport à ce qui devrait être, puisqu'un tiers environ des pratiquants “ordinaires” interrogés assisteraient volontiers à la messe traditionnelle si elle était célébrée dans leur paroisse (cf. sondage précité). En 2009, Mgr Chauvet (1) estimait « *normal qu'à terme la forme extraordinaire soit célébrée dans tous les doyennés parisiens* ». Si c'était effectivement le cas, le chiffre des fidèles serait aussitôt multiplié par deux ou trois.

Or, il se trouve que le chiffre des ordinations parisiennes n'a jamais été aussi bas (4 ordinations en 2011 comportant l'ordination de trois prêtres dont il n'est pas certain qu'ils restent attachés au diocèse de Paris : Gustave Lusasi Tampiku, né en République Démocratique du Congo, Derek Friedle, originaire de Stuttgart et Bernard Miclescu, né en Roumanie). D'où la question qui se présente d'elle-même : considérant que la natalité des pratiquants de la messe traditionnelle en France est très nettement supérieure à celle, qui ne cesse de s'effriter, de ceux de la messe ordinaire, n'y a-t-il pas évidente urgence pastorale, y compris à Paris, à libéraliser la célébration de la messe en sa forme extraordinaire ?

Concluant un colloque au collège des Bernardins, en mars dernier, sur le thème « Le cardinal Lustiger et le sacerdoce » (Actes sous la direction de Gérard Pelletier, Collège des Bernardins/Parole et Silence, op. cit., juin 2011), le cardinal Vingt-Trois disait : « *La vitalité spirituelle d'une communauté chrétienne n'est pas attestée seulement à partir d'un certain pourcentage de vocations sacerdotales en son sein* ». On le veut bien, mais c'est tout de même une indication importante. Et l'on ne saurait qu'être d'accord avec le cardinal qui continuait par un procédé d'antiphrase qu'il aime bien : « *S'il n'y a pas une vitalité sacramentelle des communautés chrétiennes et si cette vitalité sacramentelle ne s'exprime pas dans une dynamique missionnaire, il n'y a pas besoin de prêtres !* »

Justement, les quelques 20.000 jeunes pèlerins des pèlerinages traditionnels de la Pentecôte n'attestent-ils pas la vitalité sacramentelle et missionnaire des communautés chrétiennes qui vivent au rythme spirituel de la messe en forme extraordinaire ? Elles démontrent qu'il y a toujours un grand besoin de prêtres et elles représentent un des moyens privilégiés de les procurer...

(1) Lors d'une réunion du GREC (groupe de rencontre entre catholiques). Mgr Patrick Chauvet est vicaire épiscopal pour l'usage de la forme extraordinaire du rite romain à Paris.

